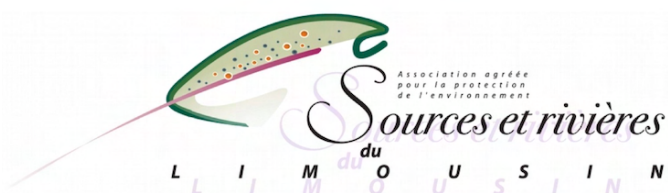


JANVIER / FÉVRIER
2026



Le bulletin de Sources et Rivières du Limousin



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
LE 13 MARS 2026

Page 3

LA CENTRALE
HYDRO-ÉLECTRIQUE
DE BUSSY

Page 11

PROJET DE MINES
D'OR À ST-YRIEIX-LA-
PERCHE

Page 16



ADHÉREZ

Continuons ensemble à protéger nos rivières et milieux aquatiques

En renouvelant **votre cotisation et dons pour 2026**, vous permettez à Sources et Rivières du Limousin de continuer à œuvrer avec détermination pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

Grâce à l'engagement de nos adhérents et de nos bénévoles, nous avons pu :

- ♦ **MENER** des actions de prospection et de suivi écologique des cours d'eau.
- ♦ **PARTICIPER** aux diverses instances, institutions, structures pour la gestion de l'eau.
- ♦ **SENSIBILISER** la jeunesse aux enjeux environnementaux.-
- ♦ **ANIMER** des sorties rivières ouvertes à tout public, et faire découvrir sur le terrain les écosystèmes aquatiques et de faire prendre conscience des enjeux sur la ressource en eau.
- ♦ **DÉFENDRE** devant la justice nos cours d'eau.
- ♦ **RENOUVELER** votre adhésion c'est nous assurer une stabilité financière et nous permettre de développer d'autres projets.

merci pour votre fidélité, votre confiance et votre engagement à nos côtés

ET COCHEZ LA DATE DU 13 MARS 2026

13 MARS 2026

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

De SOURCES et RIVIÈRES du LIMOUSIN



Chers membres,

C'est avec un enthousiasme non dissimulé que nous vous invitons à participer à notre prochaine Assemblée Générale

Date : le 13 Mars 2026

Heure : à partir de 18h00

Lieu : La Loutre, Verneuil-sur-Vienne (D20)

Nous comptons sur vous pour faire de ce moment un temps d'échange constructif et convivial. Votre présence est vivement souhaitée même après pour partager le verre de l'amitié.



1

BILAN MORAL

Par notre président
J.J GOUGUET

2

**RAPPORT
D'ACTIVITÉS**

Le bilan de l'année
passée

3

BILAN FINANCIER

Point sur les recettes et
dépenses

4

ÉCHANGES

questions diverses,
débat

Mission d'information sur l'état des cours d'eau en France : Une confirmation pour les travaux de SRL sur les têtes de bassin

La mission d'information sur l'état des cours d'eau a déposé un rapport d'information à l'Assemblée Nationale le 12 Novembre 2025 qui conforte l'importance des travaux menés par la Commission milieux de SRL relatifs aux têtes de bassins.

Ce rapport se compose de cinq parties :

1. Une première partie, essentiellement méthodologique, présente les débats autour de la définition d'un cours d'eau et autour de la définition d'un cours d'eau « en bon état ».
2. Une deuxième partie analyse la situation française : moins de la moitié des cours d'eau sont en bon état. Les facteurs de déclin de l'état de nos cours d'eau sont ensuite présentés ainsi que leur accélération au fur et à mesure du dérèglement climatique
3. Une troisième partie discute des obstacles à lever pour construire la résilience écologique des cours d'eau : accélérer la restauration ; accéder au foncier ; promouvoir des pratiques vertueuses (dont l'agroécologie).
4. Une quatrième partie discute de la gouvernance de l'eau en France , avec la dénonciation de sa très grande complexité d'une part et de son inefficacité d'autre part du fait du niveau des redevances beaucoup trop faible.
5. Une cinquième partie présente les spécificités de la situation des cours d'eau en Guyane à cause principalement de l'orpaillage incontrôlé.

Il est difficile de résumer un tel document en quelques lignes. Nous privilégierons donc les conclusions de de rapport qui confortent la volonté de SRL de poursuivre son travail de fourni sur la connaissance des cours d'eau têtes de bassins. Trois questions sont abordées : le problème de la définition d'un cours d'eau ; les principales causes de dégradation de l'état des cours d'eau ; la nécessité de l'accélération de la restauration écologique des cours d'eau.

1. UN PROBLÈME DE DÉFINITION

Le rapport rappelle qu'un cours d'eau se définit par rapport à trois critères :

- la présence et la permanence d'un lit naturel à l'origine
- un débit suffisant une majeure partie de l'année ;
- l'alimentation par une source.

Ces trois critères font l'objet de divergences d'interprétation considérables par les services de l'Etat d'un département à l'autre avec une conséquence majeure : le déclassement de nombreux écoulements comme « non cours d'eau ». Et cette disqualification concerne essentiellement les têtes de bassins.

Le rapport souligne bien qu'une telle disqualification fait perdre toutes les garanties de protection tant quantitatives que qualitatives du cours d'eau. Par exemple, il n'existe plus aucune obligation d'entretien en cas de déclassement. Le rapport va même plus loin dans le cynisme :

« De nombreux élus locaux rencontrés par la mission d'information ont ainsi relayé aux rapporteurs leur souhait de voir des ruisseaux déclassés en fossés pour échapper aux procédures de protection de l'environnement » (Rapport de mission p.26).

Une fois reconnu, la loi impose aux autorités un suivi régulier et rigoureux de la qualité du cours d'eau. Son état écologique est défini comme « l'expression de la qualité de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface ». Son évaluation repose sur :

- Des paramètres biologiques (biodiversité du cours d'eau).
- Des paramètres hydromorphologiques (débit, continuité, profondeur, largeur...).
- Des paramètres physico-chimiques (température, oxygène, acidification...).

C'est exactement ce que fait la Commission Milieux de SRL lors de ses sorties hebdomadaires sur des têtes de bassins, recueillant ainsi une information unique qui n'est pas collectée par ailleurs par l'Administration, faute de moyens



2. LES CAUSES DE DÉGRADATION DE L'ÉTAT DES COURS D'EAU.

Le rapport de mission commence ainsi :

« Les cours d'eau français sont en mauvais état ».

(Rapport de mission p.7)

Il faut donc connaître les causes profondes d'une telle dégradation :

- Le principal facteur est constitué des atteintes à l'hydromorphologie avec la destruction et l'artificialisation des milieux naturels (rectifications de cours d'eau, drainage de zones humides, dégradation des ripisylves, imperméabilisation des sols, création d'étangs). Cela entraîne des ruptures de continuité écologique avec des conséquences néfastes pour la biodiversité du cours d'eau.
- Un autre facteur majeur est constitué de la pollution diffuse issue de l'agriculture dont des excès de nitrates à l'origine d'eutrophisation et d'excès de pesticides aux conséquences néfastes pour la santé animale et humaine.
- Un troisième facteur concerne toutes les pollutions industrielles avec une mention particulière aujourd'hui pour les Pfas et les microplastiques.
- Un quatrième facteur est constitué de tous les prélèvements excessifs d'eau dont les prélèvements à des fins d'irrigation qui constituent la principale consommation d'eau qui ne revient donc pas au milieu.
- Un dernier facteur d'accélération de la dégradation de la qualité des cours d'eau est bien-sûr constitué de toutes les conséquences du dérèglement climatique qui va nous faire connaître en particulier des sécheresses de plus en plus longues et de plus en plus sévères en intensité.



Face à tous ces facteurs de dégradation, le rapport de mission suggère des politiques de restauration des cours d'eau pour atteindre le bon état.

3. ACCÉLÉRER LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Deux volets structurent cette action :

1. La restauration hydromorphologique : déplacement du lit mineur ; reméandrage ; technologie du « castormimétisme » pour la reconnexion du cours d'eau des zones naturelles d'expansion des crues, ...
2. La continuité écologique autour de ses trois dimensions : continuité longitudinale (entre l'amont et l'aval) ; continuité latérale (entre le cours d'eau et sa plaine alluviale) ; continuité verticale (entre la rivière et sa nappe).

L'intention est bonne mais le rapport reconnaît qu'aucun indicateur de suivi du linéaire n'a été construit. Un outil informatique est en cours de développement. Les rapporteurs appellent à sa mise en place rapide pour le suivi des opérations de restauration.

On retrouve ici toute la valeur des travaux de suivi menés par SRL sur les têtes de bassins, zones particulièrement méconnues et délaissées.

Par ailleurs, ces opérations de restauration vont inévitablement rencontrer des obstacles au niveau de l'absence de maîtrise du foncier et notamment se heurter à la résistance des propriétaires riverains ou des propriétaires de moulins.

Voilà pourquoi le rapport suggère le développement d'une culture de la restauration des cours d'eau.

C'est là encore ce que fait SRL avec ses actions d'éducation à l'environnement dès l'école primaire ! Mais il faudrait absolument une formation et une sensibilisation des élus locaux.



Au final, ce rapport se synthétise autour de 14 recommandations de préservation et de restauration des cours d'eau parmi lesquelles SRL a sélectionné comme prioritaires :

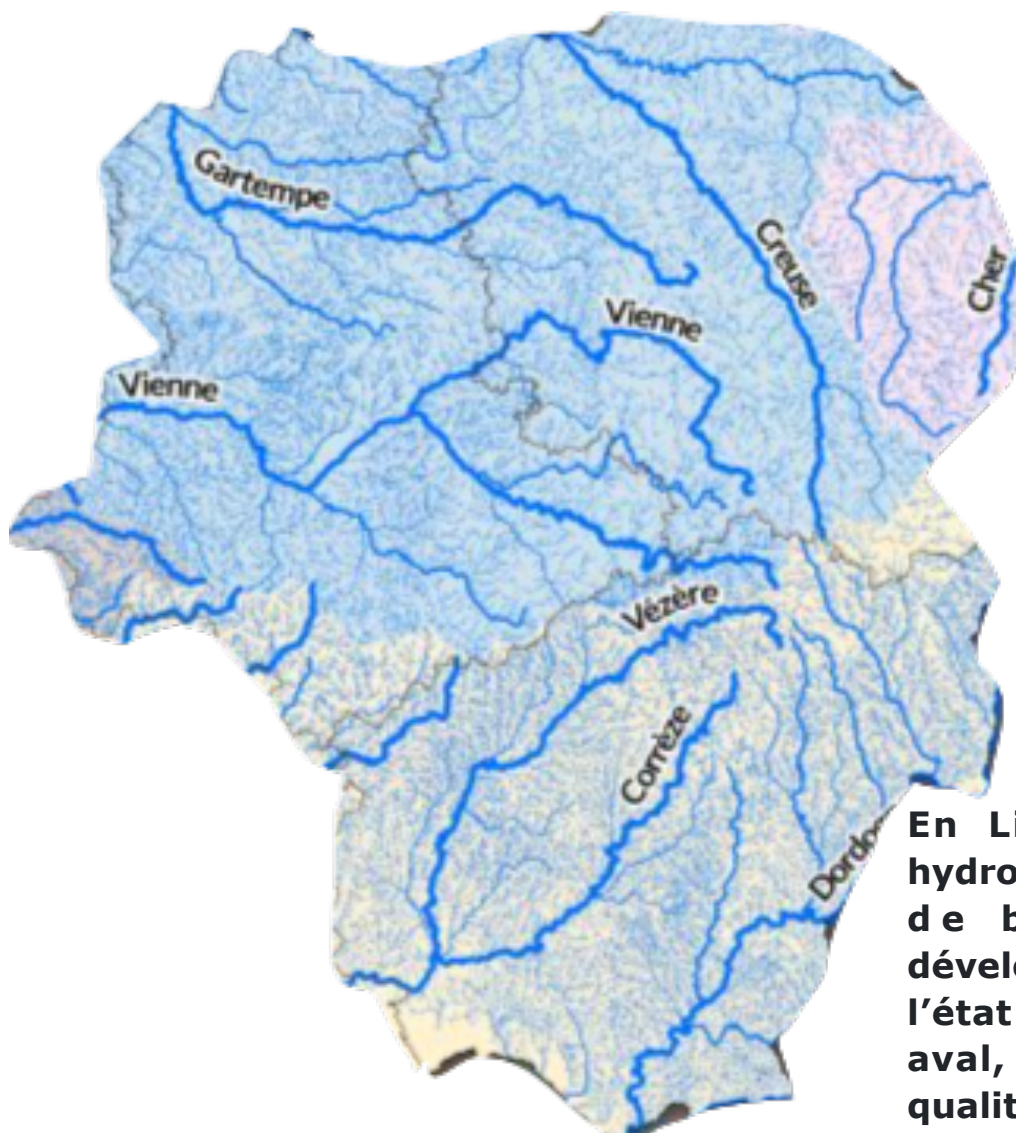
- **[Recommandation n° 1](#)** : Lancer un travail de fusion des cartes des cours d'eau par le ministère de la transition écologique et le ministère de l'agriculture pour avoir un référentiel unique et indiscutable.
- **[Recommandation n° 3](#)** : Revenir sur la dérogation accordée aux moulins à eau à l'article 49 de la loi climat et résilience pour permettre la destruction de moulins abandonnés ou ruinés, après avis du conseil municipal afin, notamment, de prendre en compte les enjeux environnementaux, économiques et culturels.
- **[Recommandation n° 4](#)** : Assurer la prise en compte de toutes les formes de continuité écologique (latérale, longitudinale, verticale) dans le cadre des politiques publiques.
- **[Recommandation n° 9](#)** : Rehausser les aides prévues au titre du second pilier de la politique agricole commune (PAC), en vue du financement des mesures agroenvironnementales et climatiques (Maec) et de l'agriculture biologique.

- **Recommandation n° 11** : Inscrire le principe de sobriété hydrique dans la loi par l'instauration d'une trajectoire nationale de sobriété hydrique fixant des objectifs de réduction des prélèvements et de consommations d'eau, déclinés dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour chaque secteur, y compris agricole.
- **Recommandation n° 12** : Rendre, par la loi, l'existence d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) obligatoire sur tout le territoire à partir de 2028, soit le début du prochain cycle de la directive-cadre sur l'eau.

En conclusion, le combat pour la protection et la réhabilitation des têtes de bassins est vital pour éviter une grave crise de l'eau qui se profile pour les années à venir. Nous rejoignons ici totalement la Fédération Nationale de Pêche en France (FNPF) qui vient de lancer un SOS petits cours d'eau : « Protéger les petits cours d'eau de la dégradation de la pollution et de la surexploitation, c'est garantir la résistance de nos territoires face aux crises de l'eau et du climat et préserver le cadre de vie des générations futures [...] Le combat de l'amont, c'est la survie de l'aval ! ».

Par ailleurs, dans son manifeste, la FNPF interpelle les décideurs publics pour établir une charte de protection des têtes de bassins ou des ruisseaux associant notamment les élus locaux.

SRL ne peut qu'approuver tous ces types de recommandations et met cet enjeu des têtes de bassins au cœur de ses priorités d'action de sa Commission Milieux pour les années qui viennent

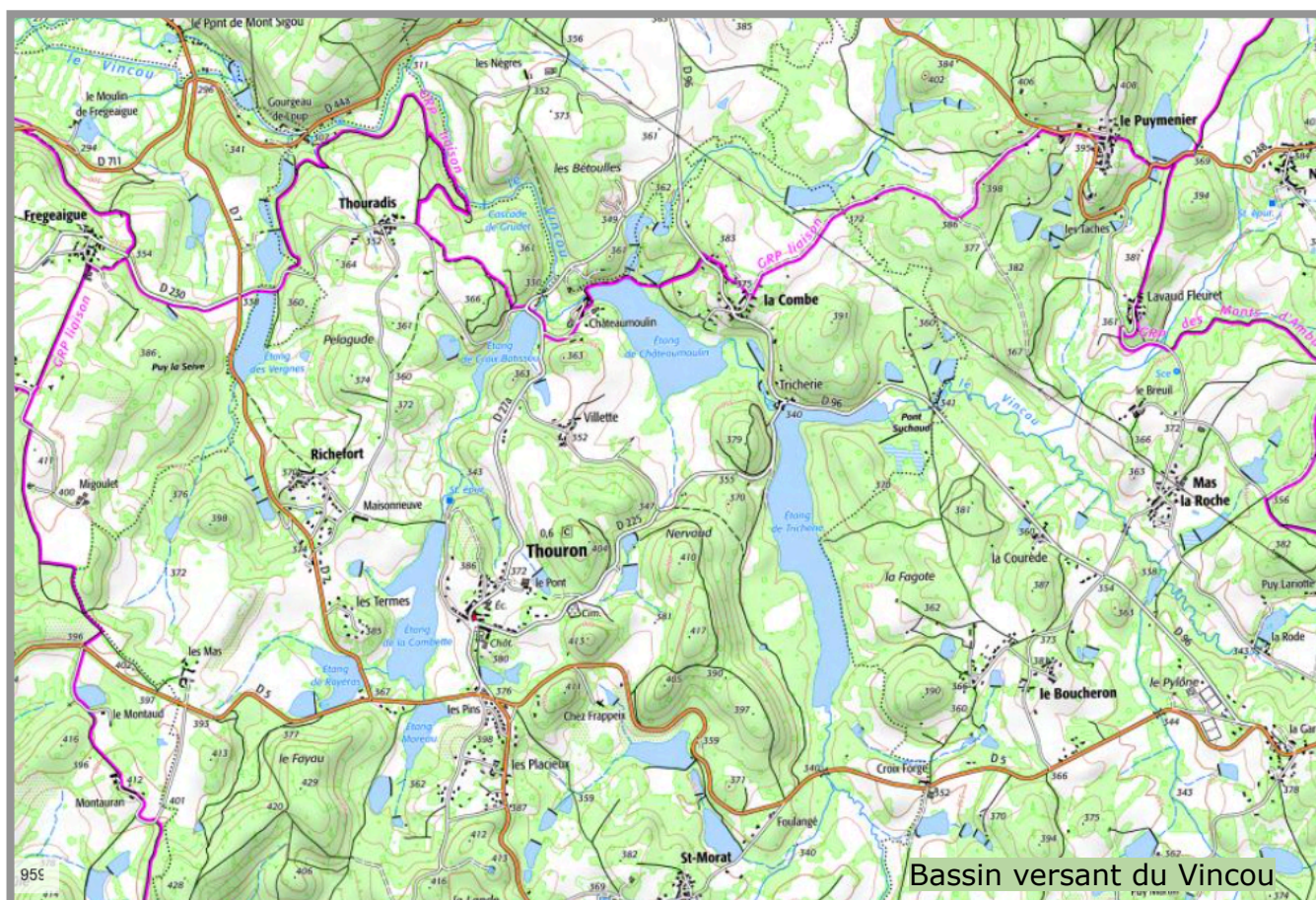


En Limousin, le réseau hydrographique des têtes de bassin est très développé et conditionne l'état des ressources en aval, en quantité et en qualité

Éviter une crise d'eau en LIMOUSIN

Les étangs en question

Contrairement à l'image bucolique donnée de l'étang dans son écrin de verdure, il est une toute autre réalité aujourd'hui à dénoncer : la prolifération des étangs en Limousin datant des Trente Glorieuses. Partant de 2000 étangs environ dans l'après-guerre, il s'est créé en sus 20 000 étangs entre 1950 et 1970 ! Belle illustration d'une époque où la croissance était sacrée et la notion de limites complètement ignorée. Une telle prolifération d'étangs va poser un certain nombre de problèmes qui peuvent mener à une crise de l'eau en Limousin.



Quel que soit leur mode d'alimentation en eau (sources, nappe phréatique, ruissellement, barrage, prise d'eau), la construction d'un étang implique inévitablement la destruction des milieux sur lesquels il est implanté (zones humides, cours d'eau, prairies inondables...). Il faudra donc toujours vérifier si les bénéfices attendus de ces étangs permettent de compenser ou non la destruction du milieu. Par ailleurs, de très nombreux étangs ne sont pas en conformité (présence d'un répartiteur à l'amont et d'un moine à l'aval), ce qui génère un certain nombre de nuisances qu'il conviendrait de connaître plus précisément et apprécier l'effet cumulé de 22 000 d'entre eux !

À l'heure de la crise de l'eau, les besoins en connaissance des milieux aquatiques, notamment les têtes de bassins, deviennent stratégiquement de plus en plus importants. L'Inventaire National des Plans d'Eau (INPE) constitue une première pierre intéressante (voir notre analyse de l'INPE dans Sources Décembre 2024). Il va falloir également améliorer la connaissance de l'utilité sociale de ces étangs créés dans les années 70 et que l'on peut classer en trois catégories : des étangs à finalité sociale (tourisme, loisirs privés) ; des étangs à finalité économique (pêche de loisirs, production piscicole) ; des étangs à vocation particulière (irrigation, abreuvement, défense incendies, réserve d'eau brute pour l'AEP). Il est indispensable de confronter les nuisances apportées par tous ces étangs avec les bénéfices que procure leur usage.

1. DES NUISANCES IMPORTANTES.

1-1 Continuité

La morphologie des cours d'eau résulte au final de l'action millénaire de l'écoulement de l'eau qui modèle la forme du lit, les berges, la granulométrie du fond... L'un des paramètres les plus importants de cette morphologie est la continuité écologique que l'on peut définir comme « la capacité des organismes aquatiques et des sédiments à effectuer leurs déplacements selon les trois axes : longitudinal (amont-aval ou aval-amont) ; latéral (cours principal-annexes et vice-versa) ; vertical (cours d'eau-substrat et nappe d'accompagnement) » (FNE, 2012).

Les étangs qui barrent un ruisseau en tête de bassin constituent ainsi une rupture de continuité écologique qui est d'autant plus grave que l'on se trouve à l'extrême amont du bassin versant. Les retenues influencent les régimes d'écoulement des eaux, le transfert des sédiments, des contaminants, des nutriments et modifient le fonctionnement écologique du milieu aquatique, la continuité des cours d'eau et les habitats des organismes qui y vivent. Tout cela entraîne une perturbation de la biodiversité de la rivière.

1-2 Biodiversité

Nous avons déjà suffisamment écrit à SRL sur les nuisances des étangs qui vont impacter la biodiversité. Rappelons les plus importantes :

Les multiples conséquences des vidanges (colmatage du lit et des frayères, lésions des branchies, mortalité brutale des œufs et des alevins, mortalité de la faune benthique, relargage de produits toxiques).

Le réchauffement de l'eau des rivières. En cas de forte canicule, on peut atteindre la température létale de la truite (de l'ordre de 21°C), provoquer de l'eutrophisation avec diminution de la quantité d'oxygène dissoute dans l'eau.

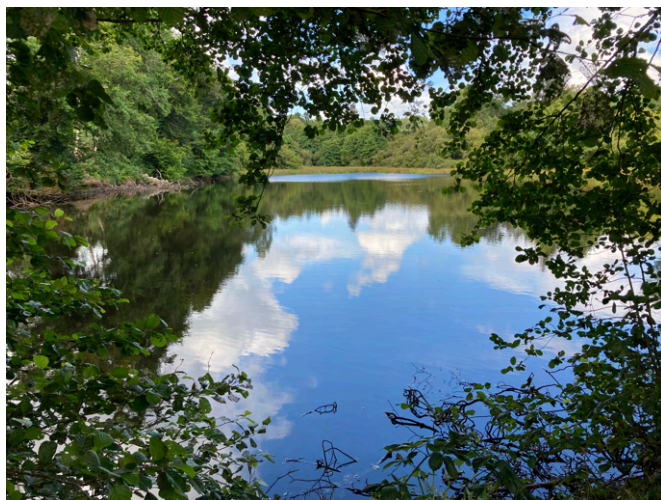
L'obstacle à la libre circulation des salmonidés avec remise en cause de leur reproduction.

L'introduction d'espèces nuisibles ou non désirées dans la zone amont des cours d'eau.

1-3 Évaporation

Les périodes récurrentes de sécheresse de ces dernières années ont fait prendre conscience à nos concitoyens que l'eau était un bien de plus en plus rare qu'il fallait préserver et ne plus gaspiller. On sait que les sécheresses à venir vont être de plus en plus fréquentes et de plus en plus sévères. Il est donc complètement irresponsable de laisser s'évaporer l'eau de 22000 étangs avec pour conséquences des assecs de nombreux ruisseaux, de l'assèchement des sols... En l'absence de ces étangs, il y aurait plus d'eau dans nos rivières. Les étangs ne sont pas la solution à la crise de l'eau mais la cause des problèmes !

L'évaluation de l'ampleur d'une telle évaporation a néanmoins déclenché des polémiques et controverses. C'est ainsi que l'établissement public territorial du bassin de la Vienne (EPTBV) a publié des données qui méritent d'être discutées. Les 24500 étangs présents sur le bassin de la Vienne connaîtraient une sur-évaporation de 62 millions de m³. Ce montant est supérieur à la totalité des volumes d'eau consommés sur ce bassin en production d'énergie, industrie, irrigation, abreuvement du bétail et eau potable. Cette eau non utilisée peut être considérée comme perdue même si, dans le grand cycle de l'eau, elle finira par



retomber sur Terre, ailleurs. Il est certain que cette eau serait bien plus utile si elle était stockée dans le sol et pouvait être restituée si besoin en cas de sécheresse.

De tels résultats ont été contestés par quelques chercheurs géographes bien connus défenseurs des étangs, mais ces derniers n'ont pas fait la démonstration d'une alternative crédible à un relatif consensus de la communauté scientifique internationale sur l'effet cumulé des retenues sur un bassin versant : une réduction des débits à l'aval ; l'effet cumulé des étangs n'est pas la somme des effets particuliers de chacun d'eux ; les interactions entre toutes ces retenues sont difficiles à modéliser ; les difficultés à déterminer l'état de référence du bassin sans retenues pour évaluer le différentiel de sur-évaporation.

La position de SRL est d'affirmer que toutes ces nuisances apportées par les étangs dans ces espaces fragiles de têtes de bassins, ne sont pas compensées par les bénéfices tirés de leur usage. Il faut donc examiner s'il ne serait pas plus rentable de ne conserver que les quelques étangs qui présentent un intérêt évident. On ne peut de toute façon continuer à cautionner des stratégies « business as usual » construites sur une instrumentalisation de l'incertitude des résultats. Il y a suffisamment d'éléments prouvant qu'il y a trop d'étangs en Limousin. Il faut alors déterminer comment planifier leur effacement.

2. PLANIFIER LES EFFACEMENTS D'ÉTANGS.

Devant les conséquences dommageables de la prolifération des étangs en Limousin, il va être indispensable de planifier l'élimination de tous ceux qui sont inutiles, illégaux ou non conformes.

2-1 Combien ?

Pour permettre une classification des étangs, une étude d'impact multidisciplinaire devrait être menée par des scientifiques spécialistes reconnus dans leur champ. L'objectif serait d'aboutir à la détermination de priorités pour alimenter la planification de l'effacement des étangs : quels bassins versants prioritaires ? quelles priorités par sous bassins ? On ne peut pas continuer comme aujourd'hui à faire du coup par coup, sans vision d'ensemble des effacements, sans calendrier des objectifs à atteindre... Cela implique également de construire un observatoire des étangs en Limousin : comment peut-on en effet gérer rationnellement une réalité que l'on ne connaît pas ?

A la suite de cette étude d'impact, une conférence de citoyens pourrait être organisée pour construire un compromis entre pros et anti étangs, et dépasser le dialogue de sourds actuel. La conférence de citoyens est un instrument de démocratie participative qui a déjà fait ses preuves. Les questions fondamentales à lui poser ont été exposées précédemment : quelle réalité de la sur-évaporation ? Quel bilan coûts / bénéfices de tous ces étangs ? Quelle planification d'ensemble de l'éradication de tous les étangs inutiles ? Quelle réhabilitation des zones humides et de tous les milieux aquatiques ?

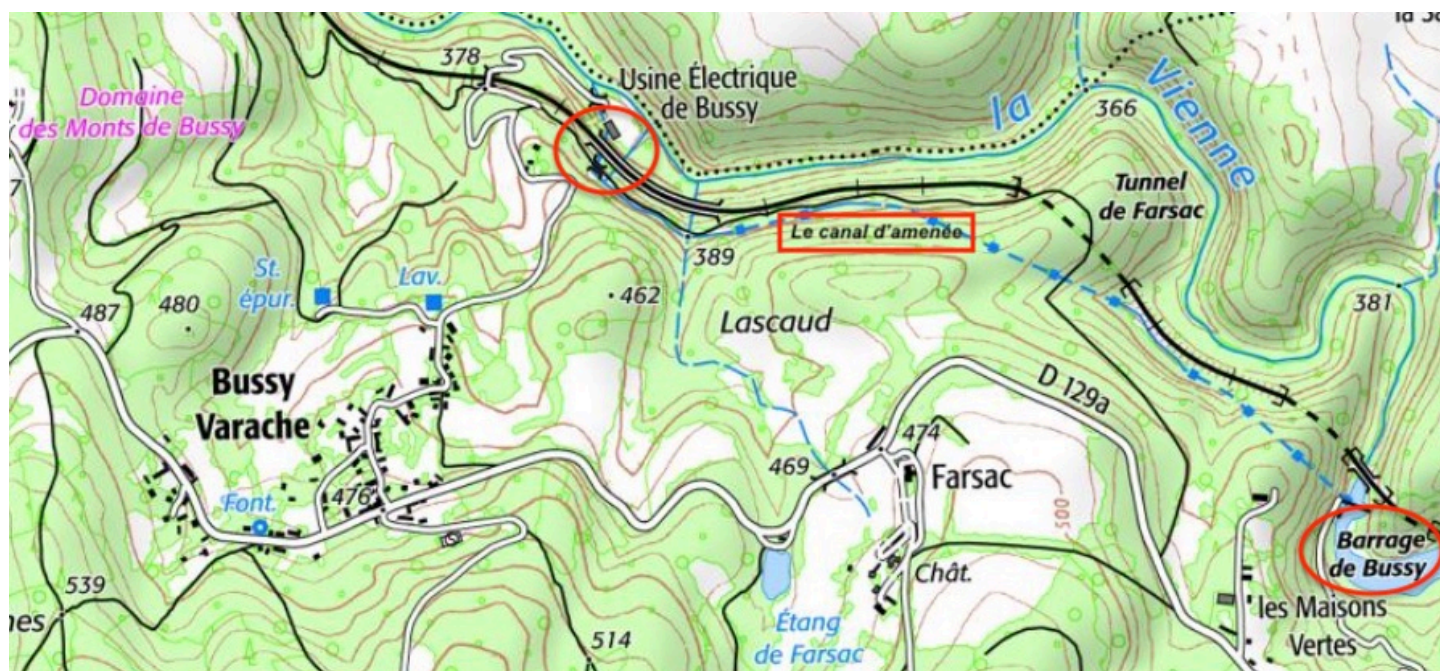
3. CONCLUSION.

SRL avec sa commission Milieux mène depuis plusieurs années des travaux de terrain uniques sur les petites têtes de bassins. Ce sont des milieux fragiles qu'il faut protéger et réhabiliter si on veut éviter une grave crise de l'eau en Limousin. On pourra s'inspirer des hydromorphologistes américains qui ont inventé de nouvelles techniques de restauration des rivières sur les modèle des ouvrages castor (voir notre compte-rendu de l'ouvrage de Baptiste Morizot dans Sources de Décembre 2024). La restauration des têtes de bassins libérées du joug des étangs consistera à mettre en place de nouveaux principes. Il ne s'agit plus de barrer les cours d'eau, d'arrêter l'eau mais de la ralentir, la diffuser, l'infiltrer et ne pas accélérer sa fuite vers la mer.

Laissons à nouveau le dernier mot à Morizot et à la sagesse du castor : « Quel géo-ingénieur voulons-nous pour favoriser l'habitabilité des rivières ? Un vivant, sage de 8 millions d'années, terraformateur à l'échelle des continents ? Ou un primate humain avec un doctorat de trois ans, persuadé d'être le petit prodige de la biodiversité, qui mobilise systématiquement des machines prométhéennes et une énergie toxique pour produire des effets à court terme très coûteux dont il ne connaît pas les effets à long terme ? » (Morizot, p.119).

CENTRALE HYDRO-ÉLECTRIQUE DE BUSSY-VARACHE

La turbine de l'usine hydro-électrique de Bussy est alimentée depuis le barrage sur la Vienne par un canal de près de 2 kilomètres. Son envasement inquiète EDF.



Le barrage de Bussy Varache, situé juste en aval de la commune d'Eymoutiers a été construit de 1910 à 1912 afin de fournir de l'électricité à la compagnie des chemins de fer départementaux pour ses tramways, notamment la ligne 4 allant à Peyrat-le-Château. L'ancienneté de sa construction explique sans doute l'étroitesse et le tracé très sinueux de la route traversant le village de Bussy dont les maisons sont situées juste au bord de la chaussée.

Si le barrage en lui-même est extrêmement envasé, il n'en était pas de même jusque-là pour le canal d'amenée. **Or, principalement depuis octobre 2024 (d'après les dires du personnel chargé de l'entretien du site), celui-ci serait en partie comblé par d'énormes quantités de sable**, entre 1000 et 1500 m³, selon le représentant d'EDF. Cette accumulation se produit après la sortie du tunnel, à l'endroit où le canal s'évase un peu et le courant ralentit, permettant au sable de se déposer, juste avant l'entrée dans la conduite forcée conduisant l'eau à la centrale hydroélectrique. Et ce sable endommage les pales des turbines, allant jusqu'à percer certaines pièces, avec pour conséquence la mise à l'arrêt de la centrale depuis près d'un an et donc de sérieuses pertes économiques pour EDF.



Après avoir effectué des travaux de rénovation des turbines, EDF envisage maintenant d'évacuer ce sable. Cette opération pouvant impacter la rivière Vienne, l'électricien a dans un premier temps échangé avec la DREAL, l'OFB et la fédération de pêche 87 pour leur présenter le projet. Une réunion a également eu lieu au siège de la Fédération de pêche avec EDF et l'AAPPMA locale LA PELAUDE VIENNE AMONT, pour exposer les solutions envisageables. FNE Limousin, ainsi que

« le sable
endommage
les pales des
turbines »

le PNR ont estimé qu'ils auraient dû être concernés au vu de leurs prérogatives en matière d'environnement et ont également sollicité SOURCES et RIVIÈRES du LIMOUSIN afin d'être associés au projet. Une seconde réunion d'information a donc eu lieu sur le site de l'usine pour une meilleure compréhension du problème.

Monsieur Kestens, le responsable du projet pour EDF nous a donc exposé les stratégies envisagées pour désensabler le canal. Deux solutions complémentaires sont à l'étude :

Première Option : L'extraction du sable à l'aide d'une pelle mécanique et son évacuation par la route. Cette solution concernerait la moitié du sable, soit de 500 à 750 m³ et représenterait un coût d'environ 40 000 €. L'inconvénient majeur de ce procédé réside dans le grand nombre de camions nécessaire à l'évacuation des sédiments, risquant de dégrader la route, voire même des habitations dans la traversée du village de Bussy, vue l'étroitesse du passage.

« Le curage du canal devient un vrai casse-tête pour EDF »

Nous avons signalé à M. Kestens que la voie ferrée se situant à quelques mètres en contrebas du canal constituerait une solution plus pratique, permettant même l'évacuation de la totalité du sable. Cette proposition avait déjà été faite par le président de l'AAPPMA LA PELAUDE VIENNE AMONT lors d'une précédente réunion. Il nous a répondu qu'effectivement cette solution pourrait être envisagée, d'autant plus que c'est une ligne peu fréquentée permettant des plages d'utilisation assez longues.

A noter que la zone prévue pour le stockage du sable à proximité immédiate du canal a été défrichée en prévision des futurs travaux. Aucune demande n'ayant été déposée, la représentante du PNR a manifesté son mécontentement car le site est situé en zone d'intérêt communautaire, donc soumise à autorisation.

Seconde option : Elle concerne l'autre moitié des sédiments consiste tout simplement à évacuer le sable par la Vienne lors de périodes de fortes eaux afin d'assurer le transport des sédiments et leur dispersion dans les meilleures conditions. Pour ce faire, EDF a mis en place une première expérimentation de manière assez confidentielle, puisque seul le technicien de la Fédération de pêche était présent, l'OFB ne s'étant pas déplacé. L'eau du canal a été évacuée en

« Une première expérimentation d'évacuation du sable peu concluante »

contrebas du canal par une vanne de décharge et le sable stocké dans une aire délimitée par un batardeau en paille. Au bout de deux heures l'expérience a pris fin, les vannes de décharges, sous dimensionnées, étant bouchées par les sédiments. Ce sont quand même 20 m³ qui se sont retrouvés piégés dans l'aire de stockage, permettant ainsi à EDF de savoir que cette solution évacuerait environ 10 m³ à l'heure. Ce sable avait disparu lors de notre visite, le batardeau de paille ayant été enlevé ou emporté par une brusque arrivée d'eau dans le canal. La pluviométrie ayant été importante les

jours précédents et le niveau de la Vienne élevé, il n'y avait pas trace de ce sable dans le lit de la rivière. Mais il ne s'agit là que de 20 m³, c'est-à-dire rien au regard des 500 à 750 m³ qu'EDF envisage d'évacuer de cette façon. Nous comprenons qu'effectivement c'est une solution gratuite pour l'électricien, mais l'inquiétude était la même pour tous les participants, à savoir quelles seraient les conséquences pour la Vienne d'une telle solution, d'autant plus que ces travaux doivent se faire assez rapidement afin de pouvoir reprendre l'exploitation.

Ces solutions exposées nous avons discuté de la suite à donner à ce problème, car si dans deux ans (ou moins) un nouvel apport massif de sable se produit, tout sera à refaire. EDF est bien consciente du problème et souhaite prévenir toute récurrence. Des expérimentations seront étudiées, mais la première retenue consiste à mettre en place, dans le canal, un batardeau en gros blocs d'environ 70cm de haut, dont le but est de bloquer le sable. L'eau arrivera, elle, sans encombre dans la conduite forcée. Ce système sera équipé d'un dispositif avertissant à distance de l'ensablement, indispensable puisque personne ne travaille en permanence sur le site.

Ce problème rencontré par EDF montre bien que l'hydroélectricité, bien qu'énergie renouvelable, n'est pas sans conséquences pour nos cours d'eau, comme on voudrait nous le faire croire. Cela amène de nombreux questionnements :

D'où proviennent tous ces sédiments ?

La centrale hydroélectrique de Charnaillat, située en amont d'Eymoutiers y est-elle pour quelque chose ? Les coupes rases à répétition peuvent-elles expliquer de telles quantités de sable ? Comment fera-t-on quand il faudra vider la retenue de Bussy car les quantités de sédiments seront autrement plus importantes ? Tout simplement quel sera l'avenir de la Vienne, rivière magnifique, emblématique de notre département ?

En attendant des réponses à toutes ces questions, il va falloir que tous les acteurs de l'environnement se mobilisent pour surveiller le bon déroulement des travaux sur Bussy.

Pourquoi ne pas influencer EDF sur la solution la moins impactante pour la Vienne, à savoir un curage total et une évacuation par voie ferrée.

« Il faut arrêter avec l'idée selon laquelle l'énergie hydraulique serait une énergie propre »

Sources et rivières du Limousin considère qu'il faudrait en finir avec la dégradation des milieux naturels intéressants de plus en plus rares, pour produire quelques kwh qui pourraient l'être autrement de façon plus efficace. La question se pose donc de la légitimité de démolir le barrage de Bussy, comme de stopper l'augmentation de la puissance de la centrale de Charnailat, voire, là aussi de sa démolition.

« La destruction de barrages en France est toujours un sujet tabou »

Il faut arrêter avec l'idée selon laquelle l'énergie hydraulique serait une énergie propre ! Il faudrait une analyse coûts/bénéfices de ce type d'installation en comparaison avec des alternatives (solaire ou éolien par exemple).

Il ne faut pas oublier que l'apport de tous ces sédiments dans le barrage de Bussy et le canal d'amenée ne va pas s'arrêter et qu'il faudra réitérer l'opération de désenvasement avec tous les risques que cela comporte. On retrouve donc une préconisation que SRL

avait déjà émise il y a fort longtemps au sujet de la non-rentabilité de cette centrale du fait de l'accumulation des sédiments.

La destruction de barrages en France est toujours un sujet tabou. Il faudrait relancer le débat sur les bases scientifiques d'un calcul économique prenant en compte tous les avantages et inconvénients de telles infrastructures dans des milieux sauvages comme la haute vallée de la Vienne qui mériterait un sort meilleur.



27 EYMOUTIERS
Usine Electrique des Tramways Départementaux - Le Barrage

Carte postale du barrage de Bussy

Les enjeux de l'Hydrologie Régénérative

L'association PUHR (pour une hydrologie régénérative) s'apprête à publier un Manifeste : Eaux vives. Pour une hydrologie régénératrice, Actes Sud, février 2026. Ce travail constitue une réflexion fondamentale pour changer notre regard sur la gestion de l'eau. SRL ne peut qu'être intéressée à ce type d'outil qui nous conforte dans nos actions. Nous allons donc présenter ce que nous avons retenu de cette approche.

L'hydrologie régénératrice représente un changement de paradigme dans la gestion globale de l'eau. Il s'agit fondamentalement de régénérer les cycles de l'eau. Rappelons à ce sujet qu'il est coutume de distinguer :

- **L'eau bleue** qui provient de l'évaporation des océans, des mers, des lacs... On retrouve le grand cycle d'eau.
- **L'eau verte** qui provient de l'évaporation des sols et de l'évapotranspiration des plantes. Elle représente plus de 50% de la totalité de l'eau qui retombe sur terre. C'est donc ce cycle de l'eau verte qu'il faut absolument maintenir.

Pour une Hydrologie Régénérative (PUHR) est un réseau national qui rassemble citoyen-nes, collectivités, acteurs de terrain et chercheurs-es autour d'un objectif commun : **régénérer les cycles de l'eau à l'échelle des bassins versants.**

Or, la clé de ce cycle de l'eau, c'est le sol. Le sol est un réservoir d'eau à condition de le maintenir en bon état. De sa qualité, dépendra la quantité d'eau qu'il sera capable de renvoyer dans l'atmosphère. Le problème est que nous avons cassé ce cycle de l'eau verte par artificialisation généralisée des sols : remembrement, pratiques agricoles, drainage, rectification et recalibrage des cours d'eau, bétonisation urbaine... Cela permet de comprendre les événements extrêmes que nous connaissons depuis quelques années avec le dérèglement climatique : des sécheresses longues et sévères d'un côté et des inondations catastrophiques de l'autre.



La solution ne peut donc résider que dans la restauration du cycle de l'eau verte. Quatre mots d'ordre sont avancés par l'association PUHR :

- **Ralentir** : il faut éviter que l'eau ne s'écoule de plus en plus rapidement vers la mer à cause de l'artificialisation des milieux.
- **Infiltrer** : la meilleure place de l'eau est sous terre pour amorcer le cycle de l'eau verte.
- **Stocker** : il faut avant tout protéger les zones humides et les restaurer. Il en est de même avec les haies, les forêts, les prairies qui, par évapotranspiration, constituent des réservoirs d'eau.
- **Évapo-transpirer** : éviter à tout prix les sols nus.

Au final, **c'est une nouvelle conception de l'aménagement du territoire qu'il s'agit de promouvoir** et tous les milieux sont concernés :

- Milieux urbains : lutter contre le ruissellement ce qui permettra également de lutter contre les îlots de chaleur.
- Milieux agricoles : couvrir le sol, revoir les techniques lourdes, promouvoir l'agroforesterie...
- Milieux forestiers : éviter les coupes rases, diversifier les plantations, ...
- Milieux aquatiques : bannir l'artificialisation.

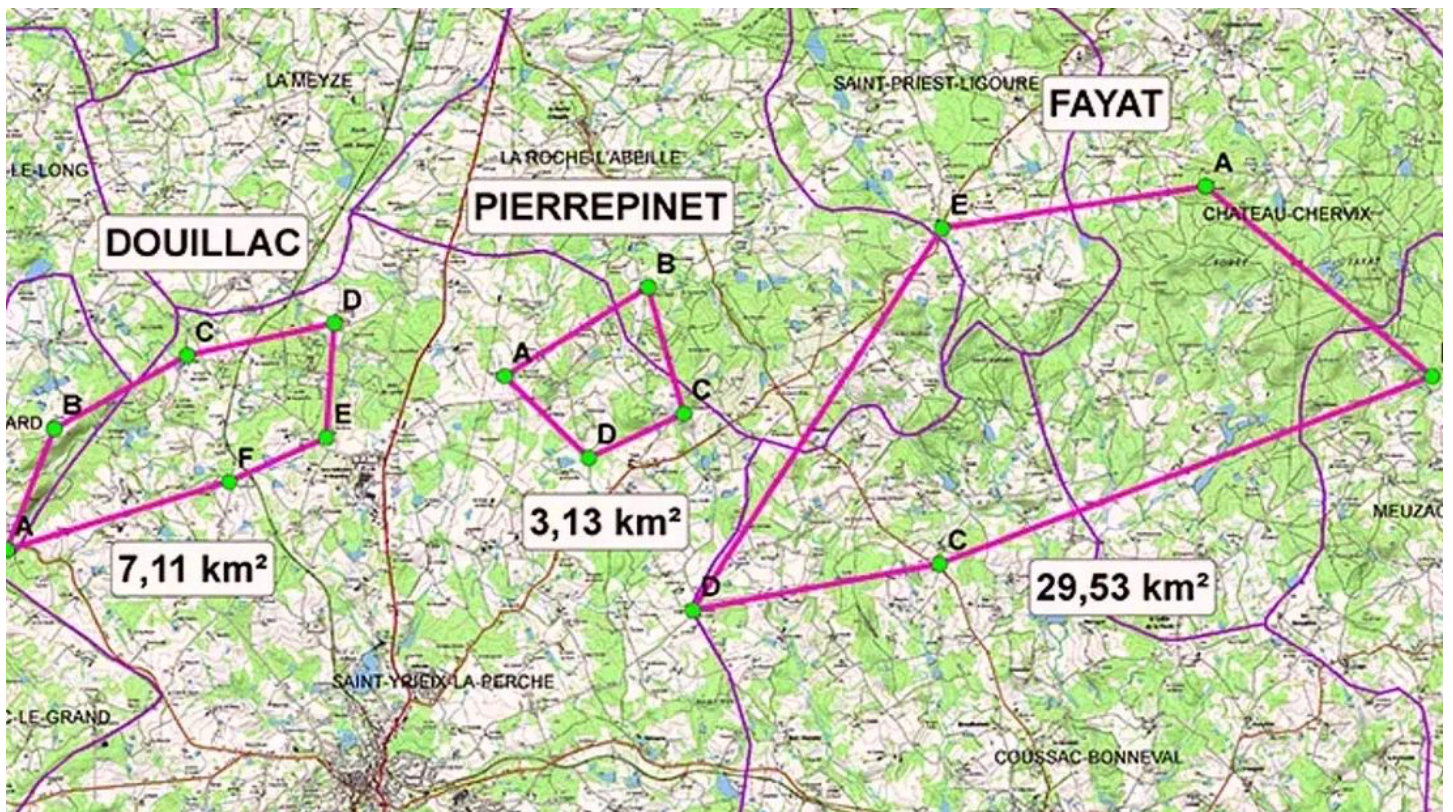
Tout cela ne fait que conforter les résultats obtenus par SRL et sa Commission milieux et nous incite à approfondir les techniques d'hydrologie régénérative sur nos têtes de bassins. À suivre...

Projet de nouvelles mines d'or du bassin de St Yrieix la Perche

L'extractivisme progresse rapidement faisant peser des risques multiples et élevés pour le territoire du Sud Haute-Vienne et de la Dordogne

Quatre permis exclusifs de recherches (PER) ont été accordés par l'Etat, entre 2022 et début 2024, à deux sociétés, la société britannique Aurelius Ressources Ltd et la Compagnie des mines arédiennes. Ces permis d'exploration concernent 18 minerais, dont l'or, le lithium et le tungstène et couvrent un territoire considérable où habitent et vivent nombre de personnes. Ces territoires ne sont en rien des « déserts » contrairement à ce que disent avec mépris les dirigeants de ces sociétés.

La société canadienne **Aquitaine Metals Corp** et sa filiale la **Compagnie des Mines Arédiennes** poursuivent activement leur programme de sondages de reconnaissance géologique le long de la structure faillée de Laurières, en s'appuyant sur les résultats d'exploration publiés en octobre 2025. Cette société a désormais réalisé 8102 mètres de sondage carotté à partir de 35 sondages et a prélevé plus de 10 000 échantillons. Les sondages ont désormais testé environ 1 800 mètres de longueur de faille dans le corridor minéralisé, étendant la couverture du programme aux cibles Laurières, Gabillou, Pierrepinet Ouest, Pierrepinet Est et Puits-Roux.



Au total, le projet de la société canadienne couvre une **superficie d'environ 337 km² et comprend 23 anciennes mines d'or** qui ont été exploitées au cours des XXe et XXIe siècles, ainsi que plus de 900 anciens sites miniers aurifères gaulois situés le long de structures faillées qui s'étendent sur 200 km.

Nous voyons donc bien au travers de ces permis et de ces sondages de « reconnaissance » que les projets sont déjà bien avancés et que l'avenir minier de St Yrieix la Perche et de son bassin aurifère reprend malheureusement beaucoup de force au grand dam des habitants, des paysans et citoyens préoccupés par cette perspective funeste.

Les menaces perçues par de tels projets sont en effet énormes tant sur le plan environnemental, qu'économique et social.

La bassin de St Yrieix la Perche est, de plus, déjà largement contaminé par les métaux lourds au niveaux des sols et des eaux du fait des restes de l'activité minière historique sur ce secteur.

Les mines ont beaucoup d'impacts différents, le plus problématique étant celui envers l'eau. En effet l'activité minière consomme beaucoup d'eau, énormément d'eau même, pour le broyage de la roche. Souvent c'est l'équivalent de la consommation d'une ville de plusieurs dizaines de milliers d'habitants. Les entreprises disent qu'elles effectuent un recyclage de l'eau à un taux de 80 ou 90 %, mais dans leur fonctionnement réel, ce n'est jamais le cas. Le premier problème lié à l'eau est donc quantitatif, surtout à l'heure où la ressource commence sérieusement à manquer comme l'ont montré les récents étés très secs de 2015, 2020 et 2022 en Limousin.

« L'activité minière consomme autant qu'une agglomération de plusieurs dizaines de milliers d'habitants »

L'autre problème est lui qualitatif, lié à la contamination de l'eau, par les métaux toxiques présents dans les gisements. Quels métaux ? En matière de mines, on sait bien lesquels on risque de retrouver en quantités complètement hors normes directement dans les rejets des activités minières - même après traitement et décantation - et puis bien sûr plus en aval dans les cours d'eau et les milieux naturels, voire dans les captages d'eau potable.

Les métaux lourds les plus redoutables sont l'arsenic, le cadmium, le cobalt ou le nickel, qui sont très présents dans les déchets de mines, en particulier dans les massifs anciens comme le Massif central ou la Bretagne. Plus grave encore est le phénomène, lorsque tous ou certains de ces polluants migrent vers les nappes souterraines, rendant la pollution plus insidieuse et aussi plus pérenne avec quasi aucun moyen de s'en affranchir.

« Des concentrations excessives de métaux lourds encore présents dans les déchets de mines »

Les mines ont généré et génèrent encore des pollutions incroyables qui concernent tant les sols, les eaux que l'air et donc les habitants et tous les êtres vivants. Les contaminations engendrées par les mines sont aujourd'hui bien connues, documentées, mesurées de par le monde.

Il suffit de se pencher sur les exemples de mines encore en activité en France, telle que celle d'andalousite, une mine à ciel ouvert de Glomel en Bretagne, ou bien la mine d'or désormais fermée mais tristement célèbre de Salsigne dans l'Aude ou encore les mines de Nickel en Nouvelle Calédonie. Salsigne fut longtemps l'un des cœurs économiques du département et, jusqu'en 2004, la première mine d'or d'Europe ! La mine de Salsigne a largement contaminé les populations locales, y compris les enfants. En 2018, près de 40 d'entre eux ont été détectés comme contaminés à l'arsenic du fait de la localisation de leur école proche de la confluence de 2 cours d'eau.

A Glomel il a été relevé des concentrations en nickel jusqu'à 60 fois supérieures à la valeur guide pour un bon état écologique des sédiments d'eau douce, et en cobalt jusqu'à 20 fois supérieures à cette valeur d'après une enquête du média breton Splann !

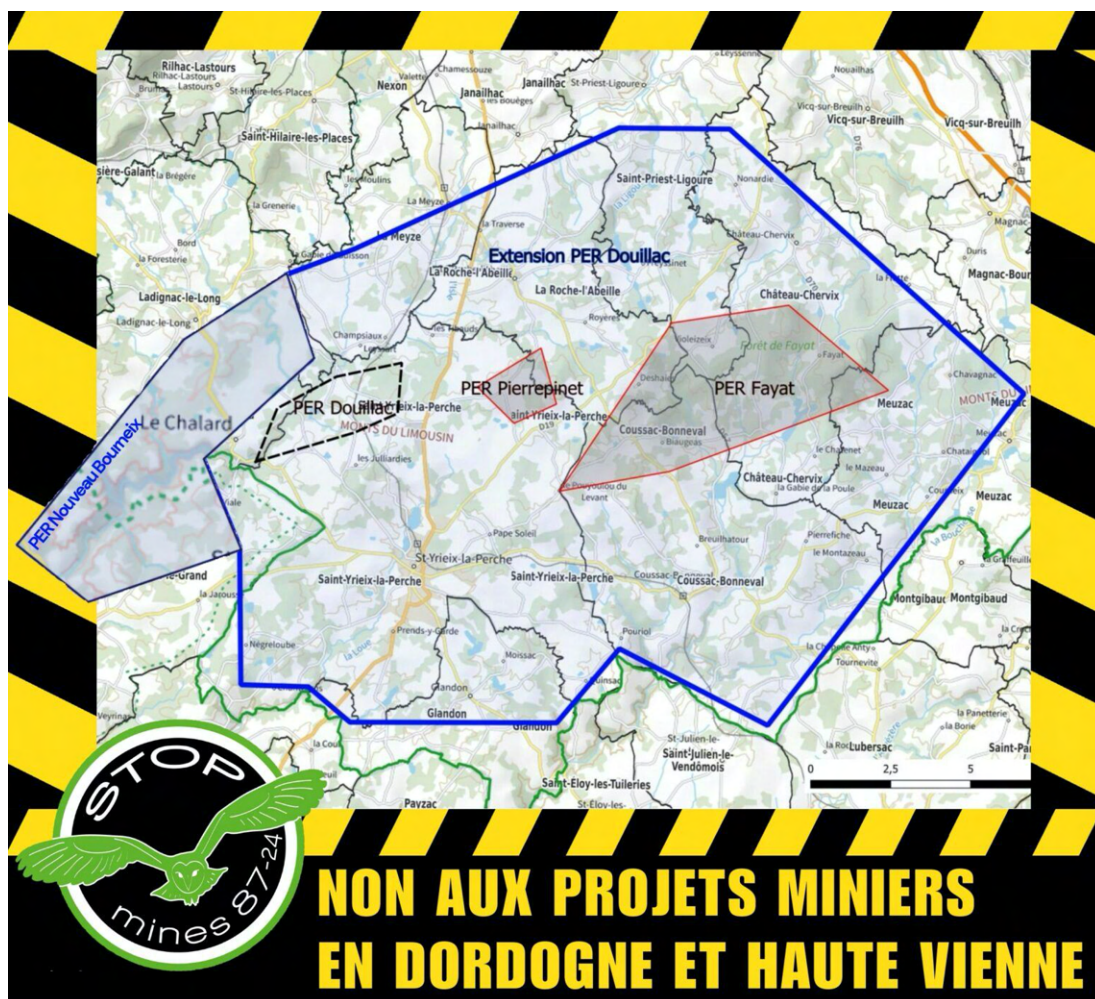
Mais les métaux lourds ne sont qu'une partie des pollutions minières possibles, parmi bien d'autres, et notamment des hydrocarbures, des solvants, des acides, des composés chimiques nombreux servant à l'extraction ou au traitement des minerais. Nombre de ces produits sont cancérigènes, mutagènes, neurotoxiques et reprotoxiques. Ils se concentrent peu à peu d'abord autour de chaque mine et dans les milieux naturels environnants puis bien au-delà, transportés en aval par l'eau, le vent et les organismes vivants qui les bio accumulent.

Dans le bassin de St Yrieix la Perche, des zones humides, milieux forestiers et des têtes de bassin versant alimentant des rivières fragiles mais très riches en biodiversité telles que La Loue, l'Isle et la Dronne seront forcément largement impactés par les projets miniers multiples en préparation. Le territoire agricole et forestier du bassin de St Yrieix, lui aussi déjà lourdement impacté par les mines du passé, devra alors supporter de nouveaux impacts majeurs tant en perte d'espaces et d'usages locaux qu'en impacts économiques, écologiques, d'image, ou de mise en valeur touristique. La communauté agricole locale n'a pas besoin ni ne doit subir de contraintes nouvelles liées aux mines, tant il est déjà difficile de vivre d'une activité agricole dédiée à l'élevage aujourd'hui.

A l'heure où la pollution généralisée aux PFAS commence tout juste à être décelée et recherchée partout en France et en Europe, où les pesticides et autres polluants éternels voyagent d'un continent à l'autre, où le climat est déjà bien dérégulé, il serait vraiment urgent d'arrêter d'ajouter des pollutions aux pollutions, et de l'artificialisation à l'artificialisation des terres, mais de gérer plutôt au mieux l'existant tout en préservant strictement les ressources locales majeures que sont les zones agricoles, les bois et forêts, l'eau des nappes et cours d'eau, et si possible en maintenant ou en restaurant les paysages, la qualité de l'air et des sols fertiles.

Les pressions étrangères actuelles pour créer de nouvelles mines d'or et autres minerais en Haute-Vienne, en Dordogne, ou ailleurs devraient donc être contrées et tous ces projets écartés avec force argumentation. L'information et la sensibilisation de tous est primordiale pour parvenir à contrer de tels projets pilotés par des multinationales qui ne reculeront que devant une opposition locale farouche et déterminée. Les élections municipales à venir sont un très bon moment pour porter ce sujet sur la place publique et faire connaître tous les impacts majeurs actuels et futurs des mines sur un territoire tel que celui du bassin de St Yrieix la Perche.

Le « Comité citoyen 87 pour une information indépendante » et « Stop mines 87 » poursuivent ce vaste travail de sensibilisation et d'information. Car une fois les permis d'exploitation validés il sera trop tard et étant donné le cours actuel de l'or parvenu à des sommets historiques, cela pourrait bien arriver avant 10 ans !



ADHESIONS ET DON

En ligne c'est plus simple ! <https://sources-rivieres.org>

L'association base ses actions militantes sur son indépendance.

***Cette indépendance dépend en grande partie
des adhésions et des dons.***



BULLETIN D'ADHESION / RENOUVELLEMENT / DON

Etudiant / Petit budget	☐ 10 €
Adhérent	☐ 20 €
Bienfaiteur	☐ 30 € et plus
Donateur	☐ €
Personne morale	☐ 50 € et plus

Nom :

Date : .../.../...

Prénom : Profession :

Adresse :

.....

Téléphone : ... / ... / ... / ... / ... E-mail

☐ Cochez pour recevoir un reçu fiscal

66% du montant déductibles de vos impôts

Adhésion accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de « Sources et Rivières du Limousin »
SRL La Loutre 87430 Verneuil sur Vienne

Merci de votre soutien !

pour nous contacter

<https://sources-rivieres.org>

contact@sources-rivieres.org - 06 13 88 27 31